

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-sept avril à dix heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Étaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (suppléante de Gérard PONS)		X
M. Jean PROU (suppléant de Caroline CAMPODARVE)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (suppléante de Christophe SUEUR)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (suppléante de Ghislaine GUILLEN)		X
M. Loïc GIRARD (suppléant de Fabienne LABARRIERE)		X
M. Lionel PACAUD (suppléant de Christophe BERTAUD)	X	
M. Eric AUTHIAT (suppléant de Hervé BLANCHE)		X
M. Dimitri BUISSON (suppléant de Sébastien BOURBIGOT)		X
M. Thierry LESAUVAGE (suppléant de Alain BURNET)	X	
Mme Lydie DEMENE (suppléante de Emmanuel ECALE)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte	X	
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental	X	
M. Patrick RENAUD – CARO	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20260427-D2026_12-DE
Reçu le 18/05/2026

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2026/12

OBJET : Remboursement des frais de visite médicale au Responsable « Infrastructures »

Considérant que le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente ne dispose pas encore de carte achat et de carte affaires,

Considérant les frais de la visite médicale obligatoire pour le responsable « Infrastructure », dans le cadre du renouvellement de son permis poids-lourds,

Considérant la nécessité d'autoriser à titre exceptionnel le remboursement des dépenses réglées personnellement pour le compte de la collectivité par le Responsable « Infrastructures » du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE

D'autoriser, à titre exceptionnel, sur présentation de justificatifs, le remboursement des sommes réglées personnellement pour le compte de la collectivité à :

- Monsieur Victorien GOSSET : frais de visite médicale : 40 €.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS